

L'INSTITUTEUR LAÏQUE de l'Aisne numéro 141 FO

SNUDI-FO de l'Aisne - 11bis rue de Fère - 02400 CHÂTEAU-THIERRY - www.snudifo02.fr - snudi.fo02@orange.fr

Edito

Vent debout contre le projet de réforme des retraites

Le 5 décembre, malgré un froid glacial, ce sont quelques 7 000 axonais qui descendaient dans la rue pour obtenir le retrait de la réforme Macron-Delevoye.

Dans l'Aisne, 40% des écoles primaires étaient fermées ; preuve que les enseignants ont bien compris, malgré ce qu'en dit le ministre Blanquer, qu'ils seront les grands perdants de la réforme.

**30 à 40 %
de réduction des pensions,
c'est indigne et inacceptable.**

Le ministre a eu beau, dans son mail du 3 décembre aux enseignants, faire de la pédagogie, leur expliquer que « *la mise en place du système universel s'accompagnera d'une revalorisation salariale permettant de garantir un même niveau de retraite pour les enseignants que pour des corps équivalents de la fonction publique* », il ne garantit pas pour autant le maintien du niveau actuel des pensions !!

**NON, Monsieur le Ministre,
vos promesses,
les enseignants n'y croient pas ;
ils n'ont PAS CONFIANCE.**

Pour la FNEC FP-FO, les exigences sont :

- ▶ l'augmentation du point d'indice à hauteur de 18% ;
- ▶ le retrait du projet Macron-Delevoye ;
- ▶ le maintien du Code des pensions civiles et militaires et des 42 régimes ;
- ▶ le retrait de la loi de transformation de la fonction publique, loi Dussopt, qui, entre autres, retire aux CAPD à partir du 1^{er} janvier 2020 le contrôle des décisions de l'employeur en matière de mobilité, et à partir du 1^{er} janvier 2021, le contrôle des décisions en matière d'avancement. ■

Dominique JOSIELOWSKI



▶ **Congrès SNUDI 2019**

▶ **Fond de grève**

- Solidarité
- Demande d'aide (encart)
- Don (encart)

**L'Instituteur laïque
de l'Aisne**

Bulletin trimestriel
du SNUDI-FO Aisne
N° CPPAP : 0921S06739
Directeur de la publication :
Dominique JOSIELOWSKI
décembre 2019

Prix : 1€
ISSN 0996-4746

CHATEAU-THIERRY

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



CONGRÈS SNUDI-FO 2019

Actualités

900 représentants de près de 400 syndicats Force ouvrière des personnels de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation

Le XIII^{ème} congrès du **SNUDI-FO** s'est déroulé les 16 et 17 octobre au sein du congrès de la FNEC FP-FO qui réunissait du 14 au 18 octobre à Clermont-Ferrand plus de 900 militants représentant près de 400 syndicats FO des personnels de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation.

Le **SNUDI-FO 02** était représenté par :

- **Dominique JOSIELOWSKI** (secrétaire départementale)
- **Angélique GERARDOT** (secrétaire départementale adjointe)
- **Anthony GRANDO** (membre du bureau)

Lors de ces deux congrès, s'est affirmée, dans la volonté de défense du statut général de la fonction publique, la détermination à engager le combat pour la défense des régimes de retraites, et à préparer la grève du 5 décembre. ■

Les élections des nouvelles instances ont clôturé chacun des congrès.

Pour le **SNUDI-FO** :

- ▶ dans la fonction de **Secrétaire général**, Norbert TRICHARD, mis en minorité au sein du nouveau Bureau National n'a pas été réélu. **Frédéric VOLLE** est élu à sa place.
- ▶ **Anthony GRANDO (SNUDI-02)** est élu au **Bureau national**.

Pour la **FNEC FP-FO** :

- ▶ dans la fonction de **Secrétaire général**, Hubert RAGIN faisant valoir des droits à la retraite ne se représentait pas. **Clément POULLET** lui succède.



Intervention de **Dominique JOSIELOWSKI** Secrétaire départementale du **SNUDI-02**

Je vous apporte le salut fraternel des syndiqués du SNUDI-FO de l'Aisne.

Tout d'abord, un bilan de la situation du syndicat dans notre département.

Dans la continuité de nos excellents résultats aux élections professionnelles de décembre 2018, nous comptons, pour 2019, 296 syndiqués dont 57 nouveaux ; soit une augmentation de 14% par rapport à 2018. Notre engagement, notre travail sur le terrain, notre réactivité et notre disponibilité sont ainsi récompensés.

La fin de l'année scolaire 2018/2019 a été marquée, comme partout, par un mouvement intra-départemental catastrophique pour les collègues. Notre département étant très étendu, de nombreux collègues ont eu la douloureuse surprise d'être nommés sur des postes situés à 2 heures voire 2 heures et demi de route de leur

domicile, c'est-à-dire à plus de 100 km, situation intolérable et dénoncée par l'ensemble des organisations syndicales. Certains enseignants ont même créé une « *bourse d'échanges de postes* » sur Facebook pour tenter de démêler les imbroglios de ces nominations.

Cette année, au matin de la pré-rentree, une collègue de notre département s'est suicidée. Le DASEN a balayé d'un revers de la main l'imputabilité de ce drame aux conditions de travail.

En ce début d'année, et c'est malheureusement dans la continuité des années précédentes, nombre de collègues nous contactent pour dénoncer la présence dans leur classe de, je cite, « *gamins ingérables* » ; des collègues mordus, frappés, ne parvenant pas à assurer la sécurité de leurs élèves et leur propre sécurité du fait de la présence d'enfants violents, voilà la triste réalité. Nous continuons donc notre campagne concernant les fiches RSST et engageons les collègues qui sont forcés de s'arrêter avant un profond burn-out à

rencontrer le médecin de prévention et à demander que leur arrêt soit la conséquence d'un accident du travail.

Enfin, concernant ce congrès, lors duquel un nouveau bureau national et un nouveau secrétariat national seront élus, je suis mandatée pour que soit respecté ce qui est écrit en introduction de la dernière résolution du Comité Confédéral National, à savoir notre attachement à l'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis ou mouvements politiques, philosophiques, religieux et de l'Etat, de façon générale, son irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical et notre attachement indéfectible à la Charte d'Amiens.

Vive le Syndicat National UNIFIÉ des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des écoles de l'enseignement Force Ouvrière

Vive la cgt-FO

Vive la FNEC FP-FO. ■



Le SNUDI-FO de l'Aisne crée une caisse de grève pour ses adhérents

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL DU SNUDI-FO DE L'AISNE

Soissons, le 13 décembre 2019

La réunion du Conseil Syndical est ouverte sous la présidence de Dominique JOSIELOWSKI, secrétaire départementale.

La secrétaire départementale fait constater à l'assemblée que sur les 26 membres du Conseil syndical, 19 sont présents.

Le quorum étant réuni, celui-ci peut donc délibérer valablement.

La secrétaire départementale fait la lecture du projet de délibération.

1 - Constitution d'une caisse de solidarité dans le cadre de la mobilisation du 5 au 21 décembre 2019

Le SNUDI-FO 02 constitue une provision sur ses fonds propres de 5 000 euros.

La caisse de solidarité peut également être abondée par le biais de collectes et d'appels aux dons auprès de sympathisants, et de syndiqués totalement déchargés.

Le trésorier devra faire un reçu pour chaque don collecté.

Attention : contrairement à la cotisation syndicale, la somme ne génère pas de crédit d'impôt.

2 - Bénéficiaires de la caisse de solidarité

Ce soutien financier bénéficiera aux adhérents du SNUDI-FO 02 à jour de leur cotisation pour 2019 et/ou à ceux ayant anticipé leur cotisation



2020 avant le 5 décembre 2019, en faisant une demande auprès de la caisse de grève dans le cadre de la grève reconductible du 5 au 21 décembre 2019.

Le nombre de jours de grève effectués doit être d'au moins 3 jours entre le 5 et le 21 décembre 2019 (preuve de la fiche de paie demandée).

3 - Conditions pour obtenir un soutien financier

Fournir la ou les fiche(s) de paie, avec la mention du nombre de jours pour service non fait.

Le bénéficiaire pourra griser certaines lignes, tant que celles mentionnant les nom, prénom, adresse, grade, indice, et ligne « *service non fait* » apparaissent.

Remplir la pièce comptable qui servira au trésorier de la caisse de grève.

4 - Montant des aides octroyées par jour de grève

Le soutien financier sera forfaitaire ; l'aide octroyée sera de 33 € maximum par jour.

5 - Limites des aides octroyées

Si le nombre de demandes excède le montant de la caisse, on calcule le dépassement de la demande (total des aides – montant de la caisse) et on la divise par le nombre de demandes. On retire le résultat de chaque aide.

Le Conseil syndical du SNUDI-FO 02, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DÉCIDE de créer une caisse de grève contre le projet Macron-Delevoye ;
- MANDATE le trésorier du SNUDI-FO 02 pour assurer la gestion comptable de cette caisse et conserver tous les justificatifs à produire. ■

Le SNUDI dans l'Aisne

VOS DÉLÉGUÉS

CHÂTEAU-THIERRY

- Dominique JOSIELOWSKI 06 86 97 59 79
- Pauline DECLERCK 06 43 74 38 73

CHAUNY - TERGNIER

- Sophie ODIOT 06 72 66 60 92
- Marie-Christine REYNAERT 06 81 96 38 02

LAON - MARLE - SISSONNE

HIRSON - LA CAPELLE - GUISE

- Julien SCHNEIDER 06 26 58 50 97
- Virginie CABARET 06 83 44 22 56

LAON - ESPE - ASH

- Angélique GERARDOT 06 85 82 07 32
- Stéphane BALK 06 29 76 09 64

SAINT-QUENTIN

- Aurélie CLIN 07 69 66 35 46

SOISSONS

- Roseline ALVAREZ 06 64 66 36 08
- Thomas RUELLE 06 03 36 44 01
- Anthony GRANDO 06 89 83 28 93

RETRAITÉS

- Jean-Pierre CHATARD 03 23 82 92 12

VOS ÉLUS - REPRÉSENTANTS

SECRETAIRE DEPARTEMENTALE

- Dominique JOSIELOWSKI 06 86 97 59 79

CAPD

Commission Administrative Paritaire Départementale

- Pauline DECLERCK 06 43 74 38 73
- Roseline ALVAREZ 06 64 66 36 08
- Angélique GERARDOT 06 85 82 07 32
- John LECRAS 06 48 73 64 60
- Sabrina DOS SANTOS 06 15 30 07 15
- Anthony GRANDO 06 89 83 28 93

CDEN

Conseil Départemental de l'Éducation Nationale

- Julien SCHNEIDER 06 26 58 50 97
- Thomas RUELLE 06 03 36 44 01

CTSD

Comité Technique Spécial Départemental

- Julien SCHNEIDER 06 26 58 50 97
- Thomas RUELLE 06 03 36 44 01

CHS-CT

Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail

- Aurélie CLIN 07 69 66 35 46
- Elodie JONNEAUX 06 10 73 91 62



www.snudifo02.fr



snudi.fo02@orange.fr



Snudifo02

FO
la force syndicale

